

06/10/10 | 17:34 | Marie-Annick Depagneux **Recherche médicale : le projet lyonnais Etoile candidat au grand emprunt**

**La demande concerne le volet recherche du centre d'hadronthérapie, dont la vocation principale sera de soigner des malades. L'idée de ce projet, unique en France, remonte à 1997.**



Le groupement de coopération sanitaire -composé des Hospices civils de Lyon, du centre anticancéreux Léon Bérard, du CHU de Grenoble, Saint-Etienne et de l'Institut de cancérologie de la Loire -pilotant le projet de centre «Etoile» à Lyon a déposé ce mercredi son dossier de réponse à l'appel à candidature sur les infrastructures nationales de santé et biotechnologie financées dans le cadre du grand emprunt. La demande, qui sera analysée par un jury international, porte sur le volet recherche de cet équipement dont la principale vocation est de traiter par hadronthérapie (ions carbone) des malades souffrant de tumeurs inopérables et résistantes aux radiothérapies conventionnelles.

La partie recherche représente environ le quart de l'investissement global, qui peut être estimé autour de 150 millions d'euros. L'enveloppe précise de la dépense est gardée confidentielle tant que n'aura pas été désigné le groupement chargé de construire et d'assurer la maintenance de ce centre et dont la tête de pont sera le fabricant de l'accélérateur de particules. A ce propos, un premier appel d'offres a été déclaré infructueux le 14 septembre 2010. *«Nous avons une offre finale aboutie»*, explique le Pr Jacques Balosso, directeur d'Etoile. *«Toutefois, nous avons dû convenir que la procédure de partenariat public/privé initialement envisagée n'était pas appropriée. Le fabricant franco-belge retenu développait un prototype dont il ne pouvait garantir la disponibilité dans des délais acceptables pour les soins. Et l'équilibre des risques financiers était désavantageux pour la personne morale publique car le niveau de pénalités payé par le privé en cas de retard était insuffisant. Le même cas de figure s'est d'ailleurs produit avec le projet autrichien MedAustron»*. Un nouvel appel d'offres, de conception/réalisation cette fois, devrait donc être relancé d'ici à un mois. Dans son courrier daté du 1er octobre, Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, a donné son accord pour l'abandon de la démarche PPP au profit de cette procédure alternative. En ce faisant, elle montre *«son soutien à ce projet qui a connu des hauts et des bas. Se sont combinés des raisons techniques, des changements politiques et la crise économique»*, reconnaît Guillaume Wasmer, secrétaire général du GCS qui devra se transformer en établissement public de santé.

#### **Livraison en 2014**

L'idée d'Etoile, dont l'initiative émane de l'Université Claude Bernard à Lyon, remonte à 1997. Dès 2001, l'activité recherche sur ce sujet s'est intensifiée et plus d'une soixantaine de chercheurs appartenant à différentes institutions (CNRS, universités) y participent et ont déjà déposé plusieurs brevets. De leur côté, les collectivités locales ont, à ce stade, *«contribué pour*

*4 millions d'euros à ces travaux de recherche depuis 13 ans», note Guillaume Wasmer.*

Sous réserve que tous les obstacles soient franchis, l'édification du centre pourrait être achevée fin 2014 sur des terrains déjà achetés et les premiers patients accueillis fin 2015. Il est prévu de soigner «*2.000 personnes par an, ce qui satisferait les besoins prioritaires français*», assure le Pr Balosso. «*Il est hors de question de généraliser cette technique. Cependant, ce traitement ne coûtera pas plus cher à la Sécurité sociale que les traitements actuels du fait d'un nombre de séances et de rechutes moins nombreux*». Ainsi, ce centre sera unique dans l'Hexagone sachant que celui en projet à Caen «*est orienté uniquement sur la technologie*», selon le Pr Balosso. Dans le monde, les japonais sont très en avance et il existe des équipements ou des projets de ce type en Chine et, plus près de nous, en Allemagne et en Italie. L'équipe d'Etoile devrait pouvoir dès 2011 envoyer quelques malades dans l'un ou l'autre de ces centres pour que puisse être procédée à «*une évaluation médico-économique et à une analyse du caractère substitutif de l'hadronthérapie*».

**MARIE-ANNICK DÉPAGNEUX, DE NOTRE BUREAU DE LYON**

Photo (Jacques Balosso) : DR

Tous droits réservés - Les Echos 2010